25 nov 2026 -09:00

La Belgique investit 2,5 millions d'euros pour renforcer la collecte de plasma

Le SPF Santé publique investit près de 2,5 millions d'euros dans neuf projets qui visent à renforcer structurellement la collecte de plasma en Belgique. Le financement est destiné à l'aménagement de nouveaux sites de collecte, à l'augmentation de la capacité de centres de don existants ainsi qu'à un projet consacré au recrutement et à la fidélisation des donneurs. D'ici 2030, ces projets devraient permettre de collecter 16.381 litres de plasma supplémentaires par an.

Davantage de plasma pour la production de médicaments

Le plasma est la partie liquide du sang. On utilise ses protéines pour fabriquer des médicaments destinés aux personnes souffrant de déficience immunitaire, de troubles de la coagulation et de certaines maladies graves. Pour produire ces médicaments, le plasma est transformé au moyen d'un procédé spécialisé: le fractionnement.

La demande de médicaments dérivés du plasma, et en particulier celle d'immoglobulines, est en augmentation.. Pour répondre à ce besoin, les autorités fédérales ont lancé un appel à projets à destination des établissements de transfusion sanguine agréés. L'objectif est de leur permettre d'augmenter structurellement leur capacité de collecte afin de disposer de davantage de plasma pour la production de médicaments.

Parallèlement, les autorités continuent d'investir dans un système public éthique et durable de don de plasma, fondé sur des dons volontaires et non rémunérés, avec une attention particulière accordée à la sécurité et à la santé des donneurs.

La Belgique est aujourd'hui autosuffisante à environ 46 %. Le reste du plasma ou des médicaments qui en sont dérivés provient de pays comme les États-Unis, qui sont eux-mêmes confrontés à des pénuries. Afin de réduire cette dépendance, les établissements belges de transfusion sanguine sont depuis fin 2017 appelés à collecter chaque année davantage de plasma destiné à la production de médicaments . Les volumes minimaux sont fixés dans l'arrêté royal du 27 mars 2017, modifié par l'arrêté royal du 2 mars 2025. Cette augmentation se poursuivra dans les prochaines années : le volume minimal à fournir pour le fractionnement passera de 265.943 litres en 2026 à 307.862 litres en 2029.

Afin de répondre à cette demande croissante de plasma, le ministre Frank Vandenbroucke a décidé d'investir davantage dans les capacités de collecte. Le SPF Santé publique a donc lancé un marché public.

« Disposer de suffisamment de plasma issu de dons effectués dans notre pays nous permet de soigner les patients sans avoir à nous soucier des capacités disponibles. C'est pourquoi nous investissons dans un approvisionnement en sang solide, indépendant et durable, assuré par les établissements de transfusion sanguine. Dans les moments difficiles, nous devons prendre soin les uns des autres », déclare le ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke.

Neuf investissements dans tout le pays

À la suite d'un appel à projets ouvert à tous les établissements belges de transfusion sanguine agréés, les neuf projets suivants ont été sélectionnés :

- Un nouveau centre de don dans le centre d'Anvers : 1.290.000 euros.
  La subvention financera la transformation et l'aménagement du nouveau centre. La collecte de plasma y augmentera progressivement pour atteindre, selon les estimations, au moins 6.000 litres supplémentaires par an.
- Augmentation de la capacité de quatre centres de don existants : 141.389 euros.
  L'investissement est destiné à l'acquisition d'équipements supplémentaires afin de mieux exploiter les capacités de collecte existantes. D'ici 2030, cette extension devrait permettre de collecter environ 2.188 litres de plasma supplémentaires par an.
- Augmentation de la capacité du centre de don d'Arlon : 87.604 euros.
  La subvention financera un appareil supplémentaire de plasmaphérèse. Combiné à une extension des heures d'ouverture, cet investissement doit permettre de mieux exploiter le potentiel régional de collecte. D'ici 2030, il devrait générer environ 1.094 litres de plasma supplémentaires par an.
- Augmentation de la capacité du centre de dons de Louvain-la-Neuve : 226.058 euros.
  L'investissement financera l'adaptation des locaux et l'acquisition de deux appareils supplémentaires de plasmaphérèse. Il permettra de répondre à la demande croissante et au potentiel de donneurs dans la région. Le volume supplémentaire est estimé à 1.498 litres de plasma par an d'ici 2030.
- Un nouveau centre de don à Eupen : 163.902 euros.
  La subvention financera l'aménagement d'un nouveau site équipé de quatre appareils de plasmaphérèse, en collaboration avec la Ville d'Eupen. L'objectif est de rendre le don de plasma plus accessible dans la région germanophone et de renforcer le recrutement de donneurs locaux. La collecte augmentera progressivement pour atteindre environ 2.300 litres de plasma supplémentaires par an d'ici 2030.
- Augmentation de la capacité du centre de don de Charleroi : 184.895 euros.
  L'investissement porte sur l'extension et l'équipement du centre afin de permettre à Charleroi de jouer un rôle régional plus important dans la collecte de plasma destiné au fractionnement. La collecte devrait progressivement atteindre environ 1.286 litres de plasma supplémentaires par an.
- Deux nouveaux clubs de donneurs de "Rode Kruis-Vlaanderen" : 150.000 euros chacun.
  L'investissement financera l'ouverture et l'équipement de deux nouveaux clubs de donneurs dans des régions où la création d'un centre de don à part entière semble moins indiquée. Les clubs commenceront par ouvrir un jour par semaine. L'objectif est d'atteindre trois jours d'ouverture hebdomadaire d'ici 2030. Pour chaque jour d'ouverture hebdomadaire, la collecte supplémentaire est estimée à environ 700 litres de plasma par an. Le volume collecté pourra donc augmenter progressivement. Pour calculer le volume total supplémentaire estimé des projets sélectionnés, une hypothèse prudente d'un seul jour d'ouverture par semaine et par club a toutefois été retenue.
- Le projet « Expérience des donneurs, recrutement et fidélisation » : 102.971 euros.
  En améliorant l'expérience des donneurs, ce projet vise à attirer de nouveaux donneurs de plasma, à fidéliser les donneurs existants et à les encourager à donner plus fréquemment. D'ici 2030, le projet devrait permettre de collecter environ 2.015 litres de plasma supplémentaires par an. Il doit également produire des connaissances et des enseignements utiles pour orienter de futurs investissements et initiatives en matière de don de plasma.

Maximiser la collecte supplémentaire de plasma dans les limites du budget disponible

Dix experts ont évalué les projets introduits, en se basant sur leur contribution attendue à la collecte de plasma, leur efficacité financière, leur faisabilité et leur cohérence avec les investissements existants.

Lors de la sélection définitive, une attention particulière a été accordée à la combinaison de projets permettant de générer le plus grand volume supplémentaire de plasma, tout en améliorant la répartition géographique des capacités de collecte.

La combinaison retenue représente un investissement de 2.496.819 euros. Selon les estimations, elle permettra de collecter 16.381 litres de plasma supplémentaires par an d'ici 2030. À titre de comparaison, un scénario reposant principalement sur deux grands projets d'infrastructure aurait permis, pour un budget comparable, de collecter environ 10.600 litres supplémentaires.

En répartissant les moyens entre différentes régions et différents types de projets, les autorités souhaitent non seulement augmenter le volume total collecté, mais aussi répartir les risques liés à la mise en œuvre, améliorer la couverture géographique et renforcer la résilience du réseau belge de collecte de plasma.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
http://www.health.belgium.be

Justine Cerise
Porte-parole (FR)
+32 (0)499 27 40 30
+32 (0)2 524 99 13
justine.cerise@health.fgov.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 (0)2 524 99 21
+32 (0)475 93 92 71
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be

© 2026 - news.belgium.be